



Ecole Montessori à Saint-Dié-des-Vosges

Le règlement et fonctionnement de l'école pour l'année 2016-2017

L'école Montessori accueille les enfants de 2 ans et demi à 11 ans.

La pédagogie Montessori est personnalisée et active, ce qui permet à chaque enfant de s'épanouir selon son propre rythme (de l'enfant précoce à l'enfant qui porte un handicap) afin de lui donner la chance de progresser au mieux de ses capacités personnelles et au moment le plus propice pour lui. L'enfant peut observer, explorer, et prendre des initiatives. La motricité fine et le développement des sens de l'enfant sont à la base de ses apprentissages. Viennent ensuite la lecture et les mathématiques : la manipulation individuelle d'un matériel concret y est toujours le point de départ. La confiance est mise en l'enfant et en son potentiel. Les éducatrices sont formées à cette pédagogie.

Le projet porte aussi des valeurs écologiques et intègre la sensibilisation à la langue allemande (comptines, chants, lectures, jeux...). Depuis septembre 2015, nous tissons des liens avec nos correspondants allemands de l'école Montessori de Sasbach.

L'association a pour vocation de permettre aux parents d'être acteurs de l'éducation de leurs enfants en participant au fonctionnement de l'école ; celle-ci veut être un lieu d'échanges et de rencontres.

Nous sommes une école privée hors contrat. Le présent règlement vise à rendre chacun garant de ses responsabilités vis-à-vis de cet établissement.

JOURS ET HORAIRES

La classe a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8 h 45** à midi, avec un accueil à partir de 8h30. Les retards perturbent les enfants concernés, les autres enfants et les éducatrices, il est donc important d'être ponctuel. Les après-midis, de 14 h à 16 h 00, sont organisées des activités lors desquelles les adultes qui le souhaitent peuvent s'investir.

En cas de retard de plus de trente minutes en fin de journée, une heure de garderie sera facturée aux parents à partir de 16h30.

RYTHME SCOLAIRE

L'inscription à l'école d'un enfant suppose une fréquentation régulière. Nous demandons donc d'inscrire l'enfant selon un rythme constant à l'année. Il est possible d'inscrire pour un mi-temps uniquement les enfants de 2 ans ½ à 5 ans et pour 4 demies-journées. Les enfants de 6 ans et plus sont présents 4 jours par semaine, exception faite pour les enfants porteurs de certaines difficultés particulières.

LES ENFANTS EN INSTRUCTION EN FAMILLE

Les enfants suivant l'instruction en famille pourront s'inscrire uniquement aux ateliers d'après-midis en s'engageant au minimum pour deux demi-journées par semaine. Le choix des après-midis est fixé au début du mois à partir du planning proposé par les éducatrices.

Si les familles en instruction en famille souhaitent bénéficier de la classe Montessori, elles ont la possibilité de participer aux ateliers du samedi matin qui sont ouverts à tous.

LA PAUSE

Les enfants de la classe du lynx (2 ans et demi à 6 ans) ont une pause de 10h30 à 11h à l'extérieur. Les enfants de la classe de la chouette (6 à 11 ans) font une pause de 15 minutes par petits groupes, en classe, durant laquelle ils peuvent prendre leur goûter, lire, dessiner, jouer de leur instrument de musique s'ils veulent l'emporter.

LA PLACE DES PARENTS ET DES ADULTES

Pendant les temps de classe Montessori le matin, les parents peuvent rester dans l'entrée dans le coin bibliothèque (et ne sont donc pas autorisés à entrer dans la classe avec leur enfant). Pendant le temps de midi ou les ateliers de l'après-midi, les parents et les bénévoles qui le désirent peuvent nous accompagner.

L'objectif de l'association étant d'impliquer les parents dans l'instruction de leur(s) enfant(s), ceux-ci s'engagent à proposer une animation (autour d'une passion, d'un métier, d'un savoir-faire, d'une promenade...) au moins une après-midi dans l'année scolaire en s'inscrivant sur le calendrier un mois à l'avance. Les éducatrices restent bien sûr présentes. L'idée est de favoriser les échanges de savoir-faire et de savoir-être toutes générations confondues. Il n'est pas forcément nécessaire d'avoir des compétences pédagogiques particulières. Par exemple, les parents qui savent jouer de la musique ou danser peuvent apporter beaucoup aux enfants en venant simplement se produire devant eux.

Toutes les interventions sont planifiées et organisées en amont avec l'équipe pédagogique.

Nous soutenons les actions des parents liées à l'environnement, à la communication bienveillante, et toutes celles qui s'inscrivent dans les valeurs de notre école.

Les éducatrices proposent régulièrement des formations Montessori aux parents, éducateurs, enseignants,...

PRESERVER UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR TOUS

L'école est un lieu de vie pour l'enfant. Tout y est mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La pédagogie Montessori n'a recours ni à la punition, ni à la récompense. Cependant, certaines formes d'encouragements et de sanctions existent.

La sanction, contrairement à la punition, est en lien direct avec l'action commise, elle est connue à l'avance comme une conséquence logique à une action. Celle-ci peut aller du simple rappel de la règle, à une demande de réparation, ou à une mise à l'écart du groupe. Une lettre d'excuses peut être demandée à un enfant qui dépasse les limites du respect vis-à-vis d'un adulte ou d'un autre enfant.

Discipline et liberté ne varient pas en sens contraire. Davantage de liberté n'est pas équivalent à moins de discipline et inversement. «Autonomie» signifie étymologiquement en latin la capacité à se fixer des limites, des règles ou des lois soi-même : C'est la présence de l'autre qui me fait percevoir les limites de ce que je peux faire et donc qui m'apprend à vivre en groupe.

Chaque lundi, les éducatrices, les jeunes en services civiques et les enfants se fixent un objectif de communication bienveillante pour la semaine.

RENDEZ-VOUS AVEC LES EDUCATRICES

Un tableau avec les horaires possibles de rendez-vous est affiché près du bureau à disposition des parents qui souhaitent s'entretenir avec les éducatrices.

Plusieurs réunions collectives seront organisées en cours d'année pour présenter chaque classe, notre pédagogie et le matériel Montessori. Ces réunions auront lieu un vendredi après-midi, généralement la semaine précédant les vacances scolaires. Afin de pouvoir être à l'écoute de chacun et d'avoir le temps de présenter et d'expliquer nos démarches pédagogiques, nous organisons deux réunions distinctes, l'une pour la classe du lynx et l'autre pour la classe de la chouette.

Des entretiens individuels annuels ou biannuels sont prévus pour parler de chaque enfant et de son évolution.

LES STAGIAIRES ET BENEVOLES

Il est crucial pour l'ambiance de travail et le respect des activités de chacun de faire preuve de la plus grande discrétion dans les classes : parler le moins possible et tout doucement.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés en classe.

LE MATERIEL

Le matériel est précieux ! Si vous découvrez dans les poches de votre enfant une pièce que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de notre matériel pédagogique. Aidez votre enfant à le ramener en lui expliquant que cette pièce lui sera utile à l'école et qu'elle y est à sa place.

LES FETES

Les fêtes rythment l'année et n'ont ici aucun caractère religieux. Elles reprennent parfois notre culture judéo-chrétienne en tant que coutume de notre pays, et n'invitent en aucun cas les enfants à adhérer à une quelconque croyance. Nous évitons les histoires surnaturelles.

Les enfants peuvent emmener un gâteau ou des fruits à partager pour leur anniversaire. A cette occasion, vous pourrez apporter des photos de votre enfant, de sa naissance puis de chaque année. Elles vous seront rendues en fin de semaine.

MENAGE

Le ménage de fin de semaine (nettoyage des sols : aspirateur et eau) est assuré par les parents. L'école vous fera parvenir un tableau au début de l'année scolaire avec deux personnes inscrites pour chaque vendredi. Une clé sera disponible afin de venir au moment qui sera le plus propice à chacun entre le vendredi après-midi et le lundi avant la classe. _____

GROUPE DE PARTICIPATION DES PARENTS

L'inscription d'un enfant aux *Souris Vertes* engage la participation des parents ou responsables légaux au sein de l'école à s'inscrire dans un des groupes d'aide au fonctionnement de l'école. Celle-ci étant hors contrat avec l'Education nationale, cette aide est indispensable pour la pérennité de l'école. L'objectif est que chacun s'investisse de façon autonome, et que les éducatrices puissent s'adresser aux bonnes personnes en cas de besoin. Voici le descriptif des différents groupes :

- **ménage** : aider au grand ménage juste avant ou pendant chaque période de vacances, ou pour certaines occasions particulières (portes ouvertes,...).

- **bricolage/restauration de matériel** : l'idée est que les éducatrices puissent envoyer un mail général aux membres du groupe de façon ponctuelle, et que ceux-ci s'organisent entre eux afin de voir qui peut se libérer, ou qui auraient les compétences pour se charger du travail demandé. Voici quelques exemples de ce qui a été demandé l'année précédente : réparation de la clôture, tonte et débroussaillage, fixer des étagères, déplacer une prise téléphone ...

- **recherche de finances** : proposer des ventes de gâteaux ou autres sur des stands de vide-greniers, à Noël, sur des marchés ... ; faire des demandes de subventions pour l'école ; organiser une fête/un bal (par exemple, aider à la fête de l'école en organisant un repas payant) et toutes autres idées à votre convenance!

LE GOUTER

Notre école ne souhaite pas abolir les goûters, mais autorise uniquement les fruits frais, secs ou les oléagineux, de préférence issus de l'agriculture biologique.

LE REPAS

Le repas est «tiré du sac» c'est-à-dire confié par les parents à l'enfant et à l'équipe pédagogique chaque matin. Il est pris dans la cuisine du bâtiment voisin. L'école dispose des appareils pour maintenir les repas au frais et les réchauffer si nécessaire.

Chaque repas à réchauffer est à mettre dans un **réceptif allant au four**, penser à noter le **prénom sur chaque plat ou dessert**.

Les repas seront emmenés chaque jour au réfrigérateur dans la cuisine à 8h50. Les parents arrivant après cet horaire seront invités à les y mettre eux-mêmes, les clés sont à disposition. Afin de respecter la chaîne de froid jusqu'à l'arrivée au réfrigérateur, nous vous demandons de mettre les aliments dans un sac isotherme avec un pain de glace.

En approuvant ce présent règlement, les parents déchargent l'association de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire de l'enfant.

L'AGE DES ENFANTS

Le matériel de la classe étant adapté aux enfants à partir de 2 ans ½, il nous est possible de les accueillir sous réserve: une période d'essai nous permettra d'évaluer si l'enfant est déjà en demande. Si oui, il sera accueilli avec joie. Si, au contraire, cela nous semble trop tôt, nous inviterons les parents à renouveler l'expérience ultérieurement.

Les enfants de 2 ans ½ jusqu'à 5 ans font partie de la classe du Lynx, ceux âgés de 5 à 7 ans de la classe de l'Abeille. Les enfants âgés de 8 à 12 ans sont dans celle de la Chouette.

CLASSE DU LYNX, CLASSE DE L'ABEILLE, CLASSE DE LA CHOUETTE

L'inscription dans une des classes se fait en fonction des effectifs, de l'acquisition des règles de vie de classe et du matériel pédagogique nécessaire à l'enfant.

JEUX, JOUETS ET DOUDOUS

Les jeux de cartes, de société et les cahiers de coloriage sont autorisés entre midi et quatorze heures dans les salles de pause et de cantine. Les autres jouets doivent rester à la maison ou dans la voiture. En dehors des heures de repas, les jeux de cartes, de société et les cahiers doivent rester dans le sac ou le cartable.

Les vélos, rollers, trottinettes peuvent être emmenés pour les temps de récréation.

Les plus jeunes peuvent garder un doudou dans leur sac. Celui-ci est dédié à l'heure de la sieste.

SORTIES

Une permission dans le cahier de liaison est obligatoire pour participer aux sorties de l'école. L'école ne disposant pas de bus, les enfants sont conduits dans les voitures des éducatrices et des parents accompagnants. **Il est nécessaire de nous laisser un siège auto** les jours de sortie. Ceux-ci sont communiqués dans le planning des après-midis envoyé au début de chaque mois. Les enfants n'ayant pas de siège auto le jour de la sortie ne pourront être transportés par nos soins et resteront à l'école avec une éducatrice. Le coût des sorties n'est pas inclus dans les frais de scolarité.

Dans le cas des sorties facultatives, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant y participe s'engagent à le garder en dehors de l'école durant le moment de la sortie.

LES VACANCES

Les dates de vacances sont les mêmes que celles de l'école publique, mais peuvent être exceptionnellement décalées sous décision prise conjointement par les parents et les éducateurs.

L'OUVERTURE A UNE LANGUE VIVANTE

Un temps de contes, de chants, ou de jeux en allemand est proposé chaque jour, afin de sensibiliser les enfants à une autre langue. Les enfants de l'école ont des correspondants allemands, avec lesquelles nous organisons des rencontres et des échanges épistolaires.

ABSENCE, POUX ET MALADIE D'UN ENFANT

En cas d'absence d'un enfant, il est nécessaire de prévenir les éducatrices au plus tard avant 9h le jour-même. L'association n'est pas tenue d'accueillir un enfant malade. Cette dernière ne peut donner de médicaments que sur autorisation écrite des parents et ordonnance médicale d'un médecin.

En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de premiers secours. En septembre, vous sera remis une liste du «**contenu de la pharmacie de l'école**» à faire signer par les parents et le médecin traitant.

Si votre enfant est atteint de pédiculose (poux), il ne pourra revenir à l'école qu'une fois le traitement effectué.

L'école est tenue de maintenir à jour un registre des présences et consigne les absences des enfants.

BILAN DE SANTE

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, et le second au cours de la neuvième année. Dans les écoles publiques, ils sont souvent effectués par les services de médecine scolaire. L'école des *Souris Vertes*, qui n'a pas accès à ces derniers, est néanmoins tenue de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de nous fournir un certificat médical. L'examen des six ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage : troubles visuels, auditifs, troubles du langage.

FOURNITURES

Pour le confort de chaque enfant, il est nécessaire de nous confier en début d'année une boîte sur laquelle est écrit le nom de chaque enfant et comprenant ses habits de rechange. Nous demandons également de marquer le nom de l'enfant sur chacune de ses affaires annotée ci-dessous par une astérisque*.

Classe du Lynx de 2 ans 1/2 jusqu'à 5 ans

- des habits de rechange *
- des bottes (avec le prénom)*
- un chapeau ou casquette*
- un sac à chaussons (un cabas faisant l'affaire !)*
- une paire de chaussons avec fermetures adaptées à ses capacités pour l'encourager dans son autonomie*

Classe de l'Abeille de 5 ans à 7 ans

- des habits de rechange *
- des bottes (avec le prénom)*
- un chapeau ou casquette*
- un sac à chaussons (un cabas faisant l'affaire !)*
- une paire de chaussons avec fermetures adaptées à ses capacités pour l'encourager dans son autonomie*

Classe de la Chouette de 6 à 9 ans

- des habits de rechange*
- des bottes
- un chapeau ou casquette*
- une paire de chaussons avec fermetures adaptées à ses capacités pour l'encourager dans son autonomie, et un sac à chaussons*
- un grand classeur, feuilles, pochettes et

- un drap, une couverture, un oreiller* (si l'enfant fait la sieste à l'école)
 - une plante (fleur ou fruitier à planter) que l'enfant plantera et entretiendra tout au long de l'année*
 - une brosse à dents*, un dentifrice* et un gobelet*
 - une pochette à dessin*
- une brosse à dents*, dentifrice* et un gobelet*
 - un grand classeur, feuilles, pochettes et intercalaires*
 - deux petits cahiers*
 - un cahier de textes*
 - une pochette à dessins*
 - une plante (fleur ou fruitier à planter) que l'enfant plantera et entretiendra tout au long de l'année*
- intercalaires
 - une trousse personnelle (stylo, crayons de papier, gomme, petite règle, ciseaux, colle)
 - une plante (fleur ou fruitier à planter) que l'enfant plantera et entretiendra tout au long de l'année*
 - une brosse à dents*, dentifrice* et un gobelet*
 - deux grands cahiers
 - un cahier de texte (avec jours de la semaine)
 - une pochette à dessin*
 - si possible, une petite guitare (nous apprendrons la guitare aux enfants, si nous arrivons à en trouver pour chacun dans la classe de la chouette)

Il est souhaitable que chaque enfant ait un sac d'école pour pouvoir y glisser le cahier de texte, le goûter, et y laisser les jeux éventuels réservés en attente du temps de midi.

Les objets dangereux, jeux électroniques et bonbons sont interdits à l'école.

AFFAIRES DES ENFANTS

Chaussons : Nous demandons aux parents de guider leur enfant afin que les chaussures soient bien rangées sous les crochets à l'arrivée, et les chaussons dans le sac à chaussons en partant.

Tupperwares : Chaque parent récupère les affaires de son enfant en partant.

Vêtements : Les objets et vêtements (sans nom) trouvés sont mis dans un panier qui se trouve près dans l'entrée. Nous vous invitons à vérifier régulièrement si des affaires qui vous appartiennent s'y trouvent. Nous offrons les affaires non récupérées à la fin de chaque année scolaire à une association caritative.

CHARTRE ECOLOGIQUE

A chaque réunion de préparation à la rentrée, nous proposerons aux acteurs de l'école de peaufiner notre charte écologique afin de ne jamais perdre de vue ces valeurs que nous voulons transmettre aux enfants. Toutes les idées sont les bienvenues !

ACCUEIL PERISCOLAIRE

A partir de septembre 2016 un accueil des enfants le matin dès 8h, et le soir jusqu'à 18h sera mis en place. Le tarif est calculé à l'heure. Les parents ayant recours à ce service doivent prévenir deux semaines à l'avance en cas de changement d'horaires.

TARIFS ET PAIEMENT

L'inscription dans notre école est un engagement pour l'année. Les frais de scolarité sont calculés pour une année scolaire divisés en dix (ou douze) mois. Le tarif sera donc le même les mois de petites vacances scolaires.

La scolarité ne sera pas remboursée si l'enfant est absent sauf s'il présente un certificat médical attestant de son impossibilité à venir pour une période de plus d'un mois.

L'inscription s'accompagne de l'adhésion à l'association des *Souris Vertes* qui s'élève à 15 euros renouvelable chaque année.

Les contributions sont calculées au plus juste pour le fonctionnement de la structure. Elles sont dues le 5 de chaque mois par virement bancaire, chèque ou espèces. En cas de retard, il sera facturé dix euros de frais de relance. Le tarif est calculé en fonction de l'avis d'imposition des deux parents.

Les familles souhaitant bénéficier de la **contribution pour budgets modestes** en formulent la demande auprès de la direction pour étude de dossier et propositions de tarifs.

ADMISSION

L'association se réserve le droit d'admettre ou non l'enfant au sein de l'école après un entretien avec la famille et en fonction des effectifs.

Chaque enfant étant unique et aucune pédagogie n'ayant la capacité de convenir à tous, une période d'essai d'un mois est mise en place pour chaque nouvel inscrit, à l'issue de laquelle l'équipe pédagogique prendra la décision d'une inscription ou non à l'année.

DEPART ET PREAVIS

Tout départ en cours d'année doit faire l'objet d'un préavis d'un mois minimum. **Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.** Dans le cas où ceci n'est pas respecté, l'établissement encaissera le chèque de caution.

INSCRIPTION

Les pièces à nous faire parvenir sont les suivantes :

- ✓ le présent règlement approuvé, daté et signé ;
- ✓ un chèque de caution couvrant trois mois de scolarité non encaissé ;
- ✓ la fiche d'inscription à l'école complétée et signée ;
- ✓ la fiche d'adhésion à l'association, complétée et signée avec son règlement ;
- ✓ une attestation d'assurance scolaire ;
- ✓ un bilan de santé ;
- ✓ une photo d'identité de l'enfant
- ✓ la copie du/des dernier avis d'imposition des deux parents.

Je soussigné(e) M/Mme déclare avoir pris connaissance du règlement *des Souris Vertes* et accepter ses règles de fonctionnement.

Date et signature, précédées de la mention «lu et approuvé».